



LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

FORMATION

SATISFORMATION

63 AVENUE JEAN LOMBARD 13011 MARSEILLE 11^e ARRONDISSEMENT

Bienvenue

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours :

1. Notre organisme de formation.....	2
2. L'offre de formation « catalogue ».....	2
3. Notre engagement qualité.....	2
5. Les méthodes pédagogiques.....	3
6. Les moyens pédagogiques.....	4
7. Les moyens techniques.....	4
8. Les aspects logistiques.....	4
9. Les modalités d'accueil des personnes en situation de handicap.....	5



1. Notre organisme de formation

SATISFORMATION est un organisme de formation spécialisé dans la protection incendie.

SATISFORMATION développe, propose et dispense des formations en présentiel pouvant se dérouler aussi bien dans les locaux de ses clients (ces derniers apprécient fortement cette démarche) que dans des locaux adaptés au nombre de stagiaires.

SATISFORMATION ne dispose pas de locaux de formation. Les sessions de formation ont donc lieu en dehors de ses murs.

Lorsqu'un local est loué, notre organisme prend soin de vérifier que le contrat de location précise la conformité des locaux pour l'accueil du public (réglementation ERP) et l'accueil du public en situation de handicap.

Notre organisme vous invite, en vue de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, de lui indiquer si vous souffrez d'un handicap nécessitant des dispositions particulières.

Notre formation peut être prise en charge par des organismes financeurs.

2. L'offre de formation « catalogue »

La formation dispensée respecte en tout point les obligations qui s'y réfèrent.

Pour autant, selon les besoins spécifiques, des adaptations sont réalisées en fonction du parcours individuel de chaque stagiaire.

Un descriptif complet de l'action de formation est disponible sur demande.

Selon les obligations à respecter imposées par la réglementation, notre organisme peut également assurer des formations sur mesure.

3. Notre engagement qualité

Notre organisme répond à l'ensemble des critères du décret qualité des formations. Les critères qualité visés par SATISFORMATION sont les suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé,
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,

- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

➤ Évaluation de la qualité de la formation

Lors de session, chaque formation est évalué de manière formative (QCM, mises en situations, questions/réponses, etc.).

Dans une démarche d'amélioration continue, notre organisme vous demande également de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation (évaluation « à chaud » de la formation).

Un questionnaire d'évaluation des apports de la formation (évaluation « à froid » est réalisé auprès des prescripteurs quelques semaines à quelques mois après la fin de la formation).

Cette démarche permet « d'ajuster » si nécessaire le contenu, le déroulement ou autre de nos formations.

Chaque stagiaire reçoit en fin de formation ou quelques jours après :

- Une attestation de présence
- Une attestation de fin de formation si le stagiaire a réussi le test d'évaluation de ses connaissances.

Sur simple demande, notre organisme peut vous fournir :

- Une copie de la feuille d'émargement
- Une copie du test d'évaluation des connaissances
- Le bilan annuel de la satisfaction des stagiaires

4. Nos formateurs

Nos formateurs sont triés sur le volet, ont un minimum de 3 ans à 10 d'expérience. Nous faisons en sorte de travailler avec des formateurs qualifiés, pédagogues, dynamiques, bienveillants, organisés et humains.

5. Les méthodes pédagogiques

Une méthode pédagogique décrit le moyen pédagogique choisi en vue de l'optimisation de l'apprentissage et de l'atteinte de son l'objectif fixé dans ce domaine.

Nos formateurs alternent dans une même session de formation 4 méthodes :

- ✓ La méthode affirmative (exposé réalisé sur la base d'une présentation). Nos formateurs maîtrisent un contenu structuré qui est imposé par voie réglementaire.

Ainsi, ils transmettent leurs connaissances.

- ✓ La méthode interrogative dont la base est « dire et faire dire » impliquant un questionnement avec alternance de l'écoute. Le questionnement ciblé des formateurs permet aux stagiaires d'améliorer leurs connaissances par eux-mêmes et/ou de faire des liens.
- ✓ La méthode active. Les formateurs facilitent l'échange entre les stagiaires. Il s'agit principalement d'un brainstorming.
- ✓ La méthode démonstrative (cas pratiques). Les stagiaires sont guidés par exemple dans la démarche pour réaliser telle ou telle action.

6. Les moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques et supports sont remis aux stagiaires en amont.

La liste des moyens pédagogiques est la suivante : feutres, paperboard, rétro-projecteur, bac à feu, fascicule, éléments de protection individuelle et différents extincteurs.

Il est demandé aux stagiaires de respecter les droits d'auteur. La réalisation, par exemple, d'une présentation exposant un contenu structuré demande beaucoup de temps d'élaboration et de recherche documentaire. Par respect pour nos formateurs, notre organisme demande à nos stagiaires de ne pas diffuser les supports en dehors de l'enceinte de la structure dans laquelle ils travaillent.

7. Les moyens techniques

Les moyens techniques sont adaptés à l'effectif des stagiaires. Notre organisme privilégie les formations individuelles ou en petit groupe dispensées au sein des entreprises (formation en intra). Cette démarche moins éprouvante pour les stagiaires leur permet d'évoluer dans un environnement connu. Dans ces conditions, il n'est pas forcément nécessaire d'employer de grands moyens. Les formateurs et les stagiaires se placent côte à côte et peuvent être plus attentifs.

Pour une demande de formation concernant un groupe plus conséquent, la formation est dispensée dans une salle munie d'un vidéoprojecteur et bien entendu de tables pour écrire.

8. Les aspects logistiques

Selon le lieu de formation, un plan d'accès, les moyens d'accès sont envoyés aux stagiaires afin que ceux-ci puissent venir par les transports en commun ou par tout autre moyen (à pied, en voiture, en moto ou en vélo).

9. Modalités d'accès aux personnes en situation d'handicap

Trente ans après la loi du 30 juin 1975, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a changé le regard de la société française sur le handicap ainsi que la considération dans laquelle elle tient la personne en situation de handicap. La loi réaffirme le principe d'égalité de traitement, de droit à l'intégration et à la solidarité nationale. L'article L122-45 du Code du travail, modifié par la loi du 11 février 2005 est désormais stipulé en ces termes : « *Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme ou en raison de son état de santé ou de son handicap...* ».

Les Personnes en Situation de Handicap ont accès à l'ensemble des actions de formation. Les formations sont adaptées en fonction des besoins des stagiaires souffrant d'un handicap. Les adaptations portent également sur les méthodes et les supports pédagogiques et peuvent recourir aux technologies de l'information et de la communication. Elles sont mises en œuvre sur la base des informations fournies par la personne handicapée.

L'adaptation de la validation de la formation professionnelle porte sur les aménagements des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation. En outre, il est fait droit à l'accompagnement de la personne en situation de handicap par un chien guide ou d'assistance Loi 2005 Art. 88. - « L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. » ; « La présence du chien guide d'aveugle ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre. »

SATISFORMATION s'inscrit résolument dans la réglementation et se positionne dans une philosophie de l'inclusion. A ce titre, la Personne en Situation de Handicap est reçue avec les mêmes égards et la même attention que toute personne s'inscrivant dans un parcours de formation. Les compensations à la situation de handicap sont organisées en amont de la formation.

Notre organisme de formation s'engage à développer l'ensemble de ces activités dans le respect absolu de la personne favorisant sa promotion dans un esprit humaniste, affirmant par là son attachement fondamental aux valeurs qui ont prévalu lors de la création de SATISFORMATION.